

**Séance du Conseil de Ville
du 14 décembre 2015, à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 11 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Rina Rashiti
 - M. Rinor Rashiti
 - M. Raif Rexhepi et son épouse Mme Myrvete Rexhepi
 - M. Hervé Sokpolie, son épouse Mme Mansouratou Sokpolie, et leurs enfants Enzo et Luna Sokpolie
5. Renouvellement de la collaboration des communes de Fontenais, Porrentruy et Delémont en matière de politique énergétique
6. Crédit de Fr. 1'850'000.- HT des Services industriels pour le projet "Voie lactée" : assainissement de l'éclairage public
7. Crédit supplémentaire de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse
8. Développement du postulat 4.15/15 - "Passage sous-voie de la gare : réduire le sentiment d'insécurité", PS, M. Mehmet Suvat
9. Développement du postulat 4.16/15 - "Utiliser l'énergie en friche Blue Energy, une innovation révolutionnaire aussi pour la Ville de Delémont", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
10. Réponse au postulat 4.04/15 - "Développement économique : proposition pour une diversification", PS, M. Marc Ribeaud
11. Election du Bureau pour l'année 2016
 - présidence
 - 1^{ère} vice-présidence
 - 2^e vice-présidence
 - scrutateur 1
 - scrutateur 2
12. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle annonce les démissions de Mme Sylvianne Mertenat et M. Jean-Marc Voisard, qui seront remplacés respectivement par MM. Afrim Ramnabaja et Didier Schaller, MM. Richard Mertenat et Christian Wirz devenant suppléants.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Marie-Claire **Grimm**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Sylvianne **Mertenat**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Hervé **Schaller**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Alain Beuret est remplacé par M. Didier **Schaller**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Afrim **Ramnabaja**

M. Besim Hoxha est remplacé par M. M. Thierry **Kamber**

M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Diego **Tomaselli**

Sont excusés

M. Patrick Claude, Mme Murielle Macchi.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Hervé **Bourgeois**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, le Parlement jurassien ayant accepté les crédits liés au CREA, relève l'importance de ce projet, qui concerne non pas uniquement un bâtiment mais un quartier entier de Delémont. Favorable à cette infrastructure, M. Nusbaumer souhaite que le Conseil communal assure qu'il entreprendra toute démarche, durant les six prochains mois, pour aider la fondation à obtenir les sommes nécessaires à la réalisation de cette infrastructure.

M. Damien Chappuis, maire, rappelant que ce projet a été accepté par 58 voix contre 1, indique qu'il sera bien intégré dans le tissu urbain de la ville, assurant un lien entre la Vieille Ville et la gare. Il confirme que l'Exécutif a déjà pris des contacts visant la recherche des 8 millions de francs requis et invite le Conseil de Ville à en faire de même. M. Chappuis, convaincu que le CREA se concrétisera, se réjouit de la nomination de M. Jacques Gyax à la tête de la fondation chargée de la recherche des fonds.

M. Dominique Nusbaumer est satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, rappelant sa demande de fin octobre dernier concernant la délimitation du parking situé sous le pont de la RDU, à laquelle le Conseil communal n'a pas répondu favorablement, indique que la presse régionale a fait état d'un autre blocage sur cette place, événement qui a été repris par un autre journal gratuit et qui nuit à l'image des Jurassiens. Aussi, M. Günter réitère sa proposition d'aménagement du parking, à moindres frais.

Mme Françoise Collarin rappelle que le Conseil communal ne souhaitait pas entreprendre des travaux légers puisque le terrain ne permet pas de tracer des emplacements. Toutefois, elle indique que la Ville présentera sous peu une demande de permis pour aménager cette place et le parking situé à l'ouest de la patinoire. Les travaux débiteront au printemps 2016 pour organiser ces parkings au mieux, en tenant compte du déversoir de *Delémont marée basse* prévu sous le pont de la RDU.

M. Christophe Günter est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, souhaite savoir si le groupe de travail chargé de la réflexion liée à l'éclairage a pris en considération sa proposition de mars 2013, demandant de recouvrir la façade de l'église St-Marcel avec des guirlandes lumineuses.

M. Jean-Yves Gentil le confirme, tout en relevant que la priorité a été accordée à d'autres travaux. En effet, des décorations non prévues ont été installées à l'avenue de la Gare, à satisfaction. Le groupe de travail ad hoc planchera sur la demande de Mme Plumez, dont la réalisation n'est pas aisée.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, relève qu'aucune signalisation n'est en place pour indiquer la localisation du SAS, lieu de concerts et autres spectacles. Un panneau est-il prévu pour aider les spectateurs à trouver cette salle, située dans la Cour du Château ?

M. Patrick Chapuis confirme ce problème, tout en soulignant qu'une enseigne a été récemment installée au-dessus de la porte d'entrée du SAS. De plus, les responsables disposent également d'une fenêtre à la rue du 23-Juin pour renseigner sur la programmation et l'emplacement du SAS, ce qui leur a été rappelé. Par ailleurs, le Service UETP réfléchit à l'installation, ces prochains mois, de quelques panneaux indicateurs pour le SAS et les Jardins du Château.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, souhaite savoir quand le Conseil communal présentera un nouveau Règlement sur le service des taxis, vu que le Conseil de Ville a refusé d'entrer en matière sur cet objet en novembre 2015. Dans l'intervalle, comment sont traitées les demandes de concessions ?

M. Damien Chappuis, maire, relève que le refus d'entrer en matière sur ce règlement n'a permis aucun débat, donc aucune proposition de modification. De ce fait, le Conseil communal ne dispose pas d'éléments supplémentaires, ce que M. Chappuis regrette. Il rappelle également que la Commission de la mairie, suite à différentes modifications, avait accepté ce règlement à l'unanimité mais sa position ne semble pas avoir été relayée aux membres du Conseil de Ville. M. Chappuis informe que la Ville s'est procuré le règlement de Porrentruy et toutes les entreprises de taxi seront conviées à une rencontre, dans le but de débattre de la proposition du Conseil communal et trouver une solution transitoire, dans l'attente d'un règlement définitif.

M. Dominique Baettig est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, souhaite savoir si les passerelles prévues dans le projet *Delémont marée basse* permettront le passage des piétons et des cyclistes, ce qui, selon ses renseignements, ne semble pas être le cas pour celle située entre le Collège et l'Ecole de commerce.

Mme Françoise Collarin confirme que toutes les passerelles sont destinées à la mobilité douce, leurs dimensions garantissant le croisement de piétons en fauteuil roulant. Par ailleurs, certaines d'entre elles pourront même être franchies par de petits véhicules d'entretien.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

4. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Rina Rashiti
- M. Rinor Rashiti
- M. Raif Rexhepi et son épouse Mme Myrvete Rexhepi
- M. Hervé Sokpolie, son épouse Mme Mansouratou Sokpolie, et leurs enfants Enzo et Luna Sokpolie

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **RENOUVELLEMENT DE LA COLLABORATION DES COMMUNES DE FONTENAI, PORRENTRUAY ET DELÉMONT EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE**

M. Jean-Yves Gentil rappelle que cette collaboration existe depuis 2011. Elle a débouché sur la réalisation de nombreuses actions et la création de projets communs dont l'un a permis à Porrentruy et Fontenais de rejoindre Delémont dans le label Gold des Cités de l'énergie. De nouveaux projets incitent à renouveler ce mandat, avec une nouvelle organisation de la délégation intercommunale, à savoir un comité stratégique et un comité opérationnel, modèle de fonctionnement correspondant par exemple à celui du Réseau des villes de l'arc jurassien. Par ailleurs, M. Gentil relève que la part de Delémont, dans le futur mandat, se situe à 20 % (30 % initialement), en raison d'éventuels autres mandats externes, dans le cadre de l'agglomération, de La Charte ou SACEN SA. Cette contribution financière se monte ainsi à quelque Fr. 25'000.-. Les trois localités concernées ont décidé de reconduire le mandat tous les quatre ans, en

raison des changements éventuels liés aux stratégies fédérale et cantonale en la matière. Il permettra de passer à la prochaine certification des trois communes. Aussi, le Conseil communal suggère de renouveler le mandat et de déléguer au Conseil communal la compétence de reconduire la convention de coopération, les trois Exécutifs souhaitant poursuivre cette collaboration.

M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera les trois objets présentés par le Département de l'énergie et des eaux vu, d'une part, que la collaboration avec Porrentruy et Fontenais est positive et que de nombreux projets restent à être réalisés. D'autre part, la fin des lampes à vapeur de mercure est une bonne occasion pour assainir le réseau d'éclairage public avec de nouvelles technologies moins gourmandes en énergie. Quant au crédit supplémentaire nécessaire à la centrale hydroélectrique, il nécessite toutefois des explications complémentaires pour le groupe PDC-JDC.

DECISION : **le renouvellement de la collaboration des communes de Fontenais, Porrentruy et Delémont en matière de politique énergétique est accepté par 36 voix, sans avis contraire.**

6. CRÉDIT DE FR. 1'850'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LE PROJET "VOIE LACTÉE" : ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Yves Gentil présente ce crédit destiné à assainir l'éclairage public, avec pour objectif de garantir la sécurité routière en matière d'éclairage, réduire au mieux la consommation et la pollution lumineuse, uniformiser et harmoniser le matériel urbain et assurer la pérennité du matériel et des pièces de rechange. M. Gentil met en évidence la vente désormais interdite des lampes à vapeur de mercure qui implique ce changement. Les candélabres seront équipés de la technologie LED la plus efficace permettant une diminution de l'intensité lumineuse, 1'300 points étant concernés parmi les 3'000 que compte la ville. M. Gentil informe que le processus d'évaluation n'est pas encore terminé, vu le volume de données à contrôler avant de se lancer dans ce projet. Toutefois, la libération du présent crédit est nécessaire pour pouvoir procéder à l'adjudication, la somme de 1.85 million de francs représentant un montant plafond et non le montant d'adjudication définitif. Les économies d'énergie attendues sont de l'ordre de 30 % au moins par lot, ce qui dépend des fournisseurs. Une information complémentaire parviendra au Conseil de Ville une fois les produits et concepts choisis, en principe durant le premier trimestre 2016.

M. Iskander Ali, PS, salue l'ambition et la dimension du projet, dont la réalisation permettra d'améliorer certains lieux sombres de la ville. Relevant les avantages écologiques et économiques, M. Ali indique que la consommation d'énergie diminuera de 30 % et aura un impact immédiat sur la pollution lumineuse. De plus, ce crédit s'inscrit dans la modernisation de la stratégie énergétique admise à plusieurs reprises par le Législatif. Pour ces raisons, le groupe socialiste acceptera ce crédit à l'unanimité.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime que de tels projets écologiques servent à de nouvelles modes industrielles, alors que l'écologie relève d'un choix éthique individuel, à son sens. De plus, même si la législation imposera le changement des lampes à vapeur de mercure, M. Baettig se demande si ce crédit est impératif. La Ville ne réaliserait-elle pas plus d'économies en conservant le système actuel et en augmentant la conscience de gestion de l'énergie, tout en renvoyant cette dépense à une date ultérieure ?

M. Christophe Günter, PLR, soulignant les buts de ce crédit, met en évidence l'interdiction de la vente des lampes à vapeur de mercure dont sont encore équipés 1'300 points lumineux. De plus, un changement groupé permet l'obtention de matériel uniformisé et des conditions d'achat intéressantes. Favorable à ce principe, M. Günter demande au Conseil communal si ce remplacement correspond aux normes en vigueur et à l'éclairage minimal des routes de desserte et de quartier, compte tenu des limitations actuelles de vitesse. Finalement, M. Günter estime que ce crédit n'est pas en lien avec l'année internationale de la lumière, comme le cite le message.

M. Jean-Yves Gentil confirme que l'éclairage, les candélabres et l'équipement urbain seront redimensionnés selon les normes actuelles et non futures. Quant à l'éclairage, il doit être remplacé, comme l'exige la législation fédérale, d'autant qu'il a justement été maintenu en l'état le plus longtemps possible. Le présent projet est économiquement viable et prévoit une baisse importante de la consommation d'énergie. M. Gentil rappelle le concept d'appel d'offres voté par le Conseil de Ville, dans le cadre duquel les fournisseurs potentiels ont dû fournir une étude fouillée et détaillée. Le changement tardif permettra de profiter de la dernière technologie LED, dont les prix ont considérablement baissé.

DECISION : **l'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 1.**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, souhaite connaître la durée de vie programmée d'une ampoule LED.

M. Jean-Yves Gentil indique que cette information figure dans le message, l'amortissement étant prévu sur 15 ans, soit 60'000 heures de fonctionnement.

DECISION : le crédit de Fr. 1'850'000.- HT des Services industriels pour le projet "Voie lactée" : assainissement de l'éclairage public est accepté par 38 voix, sans avis contraire.

7. CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FR. 650'000.- HT POUR LA RÉALISATION DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE LA GRANDE ECLUSE

M. Jean-Yves Gentil relève trois événements ayant engendré ce crédit supplémentaire : une situation géologique inattendue, des inondations successives et des adaptations diverses. Par ailleurs, certains effets positifs ne sont pas inclus dans cette somme, notamment le remboursement des assurances suite aux inondations, en cours de négociation. De plus, la succession rapide de ces événements n'a pas permis aux Services industriels de déposer une demande préalable. Dans le détail, le chantier de la Grande-Ecluse a fait l'objet de conditions géologiques défavorables, en raison d'un karst qui, lors des inondations, a généré des travaux d'urgence considérables. Le projet a dû être adapté pour répondre à de tels événements atmosphériques et aux inquiétudes de certains partenaires, dont AlcoSuisse, qui dispose d'une station de pompage à côté du site. S'agissant des problèmes géologiques rencontrés, M. Gentil souligne qu'ils étaient imprévisibles, les sondages ayant été réalisés dans le cadre du projet *Delémont marée basse*, ce qui a évité une dépense de Fr. 150'000.- pour des sondages supplémentaires. Leur réalisation n'aurait de plus pas permis d'identifier de tels problèmes. En dernier lieu, M. Gentil indique que le montant de Fr. 650'000.- est une enveloppe maximale, amortie sur 50 ans. La rentabilité de l'installation reste acquise sur la base de la rétribution à prix coûtant (RPC) et le chantier n'a pris aucun retard, la mise en service ayant eu lieu comme prévu début décembre.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, indique que cette dernière a rencontré les représentants des Services industriels et l'ingénieur chargé des travaux. Les conclusions de la commission stipulent que les inondations sont couvertes par l'assurance, le dossier devant dès lors être suivi par la Ville pour une récupération partielle des frais. Un événement géologique est survenu et la rentabilité de l'installation sera déterminée en fonction de la pluviosité et des prix futurs de l'électricité. De l'avis de la commission, la procédure a été scrupuleusement respectée, raison pour laquelle elle suggère d'accepter le crédit.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, estime que l'absence, dans le message de juin 2014, d'informations concernant les éventuels problèmes géologiques ou de grande eau traduit la maîtrise du chantier par les intervenants, ce qui n'a pas été le cas. De plus, elle s'étonne de la différence de prix (Fr. 440'000.-) entre les offres des deux fournisseurs. En lieu et place d'un crédit supplémentaire, Mme Studer demande que les responsabilités soient clairement établies et souhaite connaître les garanties obtenues. Elle se demande également si le débit et le rendement électrique de la station ne seront pas affectés pour le futur, suite au problème rencontré. Finalement, Mme Studer indique qu'elle refuse ce crédit, dans les conditions actuelles.

M. Christophe Günter, PLR, rappelant l'historique du projet, souligne que la production hydraulique est la plus efficiente, avec l'impact le plus faible sur la nature. De telles constructions comportent toujours un risque de dépassement de crédit et celui de la Grande Ecluse représente 38 % de l'investissement, dont les raisons sont justifiées. M. Günter met en exergue la transparence et la clarté des Services industriels. Son groupe acceptera ce crédit supplémentaire à la condition que le bénéfice de production soit attribué à l'amortissement du crédit et non à la promotion d'autres installations.

M. Jean-Yves Gentil met en évidence les impondérables d'un tel chantier, unique dans le Jura. A l'aide d'un film, M. Gentil décrit les travaux d'urgence que les dangers engendrés par les inondations subites de mai 2015 ont nécessités. En particulier, il relève l'eau creusant la fondation de la grue qui menaçait de s'écrouler sur le camping et qui a dû être consolidée à l'aide de rocs. Les travaux ultérieurs de gros-œuvre ont été très conséquents, d'où le montant du présent crédit. M. Gentil répète que ni la géologie ni les travaux induits par les inondations ne pouvaient être prévus. De plus, la proposition de M. Günter lui semble stricte, l'amortissement étant prévu sur 50 ans. En dernier lieu, M. Gentil précise que la position des assurances est attendue, la question étant de déterminer laquelle des assurances, de la Ville ou du mandataire, prendra en charge les dégâts occasionnés.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 36 voix contre 2.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que les dégâts liés aux inondations seront vraisemblablement couverts par l'assurance. Aussi, il craint que voter le présent crédit ne soit une erreur stratégique, donnant ainsi un signe à l'assurance que la collectivité publique assume ces coûts de toute manière. M. Baettig suggère donc de réduire le crédit de Fr. 200'000.-.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, est d'avis que les risques d'inondations pour un tel ouvrage devaient être connus et que des précautions auraient dû être prises, ce qui traduit l'incompétence des intervenants. Elle estime qu'une faute a été commise.

M. Christophe Günter, PLR, revient sur sa proposition et souhaite que le bénéfice de la vente d'énergie hydraulique soit attribué à l'amortissement de l'emprunt, afin que ce dernier ne soit pas financé intégralement par les recettes d'impôt.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, demande une interruption de séance.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, regrette que les assurances tergiversent sur le remboursement des frais. Toutefois, à son sens, la Commune doit garantir la totalité des coûts, y compris la part que les assurances prendront en charge. Aussi, il invite le Conseil communal à envisager toutes les procédures, y compris civiles, au cas où les assurances refuseraient toute prise en charge.

M. Grégoire Monin, PS, se ralliant à la position de M. Miserez, ajoute que les entreprises intervenues en urgence lors des inondations sont en droit d'être rémunérées pour leurs prestations. Il s'agit pour l'heure d'accepter ce crédit pour que les Services industriels puissent payer leurs fournisseurs. Le remboursement des assurances est un problème parallèle à régler.

M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, favorable aux positions de ses préopinants, invite à accepter ce crédit.

M. Luc Dobler, PCSI, est d'avis que tous les intervenants sur ce chantier ont effectué leur travail à satisfaction, la faute dans ce dossier incombant à des événements naturels. D'autre part, des forages supplémentaires, devisés à quelque Fr. 150'000.-, n'auraient pas garanti de la découverte de karsts.

M. Jean-Yves Gentil insiste sur l'urgence avec laquelle les travaux ont dû être réalisés et rappelle que le chantier n'a subi aucun retard. Les aménagements sont de qualité et méritent d'être rémunérés, sans attendre la résolution d'un conflit opposant des assurances. Des analyses géologiques ont bien été effectuées, même si des examens supplémentaires n'auraient pas évité les problèmes rencontrés. Quant à la proposition de M. Günter, M. Gentil indique qu'en fonction de la RPC de la Confédération intervenue dès la mise en service de la centrale, le Conseil communal peut accepter cette suggestion.

DECISION : la proposition de M. Christophe Günter d'ajouter dans l'arrêté un alinéa stipulant que "La plus-value de la vente de l'énergie est affectée intégralement à l'amortissement du crédit de la centrale hydroélectrique." est acceptée par 23 voix contre 3.

DECISION : la proposition de M. Dominique Baettig de retirer du crédit de Fr. 650'000.- les Fr. 200'000.- de dégâts inondations qui seront payés par l'assurance est refusée par 29 voix contre 5.

DECISION FINALE : le crédit supplémentaire de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse, avec l'arrêté modifié, est accepté par 37 voix contre 2.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.15/15 - "PASSAGE SOUS-VOIE DE LA GARE : RÉDUIRE LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ", PS, M. MEHMET SUVAT**

M. Jude Schindelholz, PS, en l'absence de M. Mehmet Suvat, indique que de nombreux citoyens n'apprécient pas le passage sous-voies de la gare, au point de déconseiller ou interdire à leurs enfants de l'emprunter. L'ascenseur est souvent endommagé et des déchets jonchent le sol. Toutefois, selon la Police locale, aucune agression n'a jamais eu lieu dans ce secteur. Par ailleurs, ce passage est essentiel pour les habitants du sud des voies, toujours plus nombreux, et pour les infrastructures qui s'y développent. De l'avis de M. Schindelholz, la Ville se doit de réagir, même si le secteur appartient aux CFF. Il demande donc au Conseil communal d'entamer une discussion avec les CFF pour améliorer l'aménagement de ce sous-voies et le rendre plus attrayant, par exemple par un meilleur éclairage, la pose d'un distributeur de billets ou une vitrine pour Jura Tourisme.

Mme Françoise Collarin invite à accepter ce postulat, vu l'étude en cours en collaboration avec les CFF, avec lesquels une rencontre aura lieu début janvier 2016.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rappelant avoir signalé son inquiétude quant à ce passage, se réjouit que la proposition du groupe socialiste soit entendue et il acceptera ce postulat.

DECISION : le postulat 4.15/15 - "Passage sous-voie de la gare : réduire le sentiment d'insécurité", PS, M. Mehmet Suvat, est accepté par 38 voix, avec un avis contraire.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.16/15 - "UTILISER L'ÉNERGIE EN FRICHE BLUE ENERGY, UNE INNOVATION RÉVOLUTIONNAIRE AUSSI POUR LA VILLE DE DELÉMONT", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, relève les défis imposés par le tournant énergétique que prendra la Suisse en renonçant au nucléaire, qui ne pourra pas être comblé par les énergies éolienne, photovoltaïque, hydroélectrique ou géothermique. Selon ses renseignements, des solutions créatives méritent d'être examinées, notamment le prototype industriel aux bains de Bad Zurzach, transformant des sources de chaleurs différentes pour faire fonctionner une machine à vapeur alimentée par un carrousel thermomagnétique, dont les applications sont quasiment illimitées. Selon de récentes études, le degré d'efficacité augmente même avec des basses températures, par exemple avec les eaux usées industrielles ou celle de la piscine notamment. Les modules de Blue Energy peuvent être construits en différentes dimensions et ne produisent pas d'émissions de carbone. Ils sont silencieux et fondés sur une mécanique à faible usure, facilement transportable. Le site www.swissblueenergy.ch renseigne à ce sujet. Le principe consiste donc à utiliser la chaleur restante de l'eau plutôt que de la rejeter dans les rivières. Conscient que ce sujet est avant-gardiste et pointu, M. Baettig invite à évaluer la possibilité de produire de l'énergie locale, de manière innovante.

M. Jean-Yves Gentil, au nom du Conseil communal, suggère de refuser ce postulat, étant donné qu'il se base sur un prototype industriel qui n'a pas suffisamment fait ses preuves. Par ailleurs, les ressources en eau thermale à Delémont sont moindres. En revanche, des applications futures en termes d'eau industrielle pourraient être intéressantes. D'autre part, la Ville ne dispose pas de ressources suffisantes en personnel, de compétences et de temps pour réaliser un projet d'étude relatif à un élément hypothétique. En outre, les Services industriels sont engagés sur d'autres projets où ils développent des compétences en matière d'énergie renouvelable et dans d'autres domaines, notamment la mise à profit des énergies renouvelables pour favoriser l'hébergement de datacenter. Les Services industriels mènent également un projet d'imagerie thermographique des bâtiments, dont les détails seront bientôt connus. Ainsi, même si les perspectives du prototype semblent intéressantes, ce dernier ne représente pas une priorité.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, à titre personnel, soutient ce postulat qui, par une évaluation, élargirait les compétences des Services industriels, ce qu'elle juge acceptable.

DECISION : le postulat 4.16/15 - "Utiliser l'énergie en friche Blue Energy, une innovation révolutionnaire aussi pour la Ville de Delémont", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 18 voix contre 12.

10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/15 - "DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PROPOSITION POUR UNE DIVERSIFICATION", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Damien Chappuis, maire, met en évidence la politique de promotion et de développement économique du Conseil communal ces dernières années, son soutien aux entreprises existantes ou nouvelles ayant procuré les résultats très satisfaisants. Ces industries, par leur développement, contribuent déjà à la diversification du tissu économique. Dans le domaine des sciences de la vie, M. Chappuis rappelle que la zone d'activité Innodel a permis l'implantation de nouvelles entreprises dans le bâtiment de Creapole, Innodel ayant du reste été retenu comme point d'ancrage du Parc suisse de l'innovation du nord-ouest de la Suisse, ce qui permettra la construction prochaine d'un immeuble pour de nouvelles sociétés, répondant ainsi aux objectifs de la politique cantonale et communale de promotion de l'innovation et de la diversification. La valorisation du site d'AlcoSuisse pour y développer un centre de recherche appliquée et de développement de biotechnologie industrielle a été débattue avec le Canton et pourrait s'inscrire dans le 6^e programme de développement économique cantonal. Elle n'est toutefois pas réalisable à court terme, vu que le site est encore utilisé par la Régie fédérale des alcools. En fonction des pourparlers des Chambres fédérales, il pourrait être cédé à une société apte à reprendre tout ou partie des activités actuelles. En outre, le type d'activité demandé par le postulat ne peut pas être imposé ; au mieux, il pourrait être suggéré au futur acquéreur. Conscient du potentiel de ce site, le Conseil communal proposera prochainement au Législatif d'acquiescer sa partie ouest, encore libre, d'une surface d'environ 20'000 m², qu'il destinera à l'implantation de nouvelles activités économiques.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle que la diversification proposée consiste à introduire un nouveau mode d'industrie du bois et s'inscrit dans le cadre des activités de Basel Area, qui voit le développement de ce secteur comme une des possibilités de développement pour la région. Le Jura dispose de compétences spécifiques en matière de microtechnique notamment et d'espaces permettant l'implantation d'entreprises.

Par ailleurs, une économie diversifiée est plus robuste que celle fondée sur une horlogerie de luxe, par exemple, qui subit les effets de chaque fluctuation au Moyen-Orient ou en Asie. D'autre part, selon M. Ribeaud, implanter plus loin la production de biens d'usage courant est une erreur. A son sens, la région doit rester diversifiée en élargissant sa gamme d'activités. Il invite à ne pas renoncer au développement économique, même s'il est plus difficile à mettre en œuvre que des constructions de bâtiments.

11. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2016

Présidence

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, propose la candidature de M. Renaud Ludwig à la présidence du Conseil de Ville 2016.

DECISION : M. Renaud Ludwig est élu Président du Conseil de Ville 2016, à l'unanimité, par 38 voix.

M. Renaud Ludwig : Merci beaucoup, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier toutes et tous de la confiance que vous m'accordez. Je me rends bien compte que si c'est un honneur, c'est aussi une grande responsabilité et j'espère m'en montrer digne tout au long de cette année. J'aimerais aussi remercier mon groupe pour son soutien et son amitié jour après jour. Un mot également sur notre présidente, Jeanne Beuret. Durant cette année, elle aura su mener à bien les débats du Conseil de Ville avec, comme souci principal, le respect de chacun. Merci à vous Madame la Présidente, merci à toi Jeanne, pour ton engagement au service de notre ville. L'année à venir sera certainement très riche en événements, en émotions et en échanges de toutes sortes et j'espère que les débats qui auront lieu dans cette salle seront aussi riches et pleins d'enthousiasme. C'est bien souvent de l'affrontement des idées que sont nés les plus grands et les plus beaux projets. Et l'important, finalement, c'est que Delémont puisse prospérer et aller de l'avant avec des projets porteurs. Mais si le débat est nécessaire, ce sont les idées qui doivent s'opposer et non les personnes. C'est ça la politique ! Car faire de la politique, c'est d'abord choisir de s'engager. Les convictions et l'engagement politique ne sont jamais le fruit du hasard. Ils se forgent au contact des lieux que l'on fréquente, des gens que l'on rencontre. La politique, c'est aussi refuser toute forme de fatalité. C'est préférer agir plutôt que de subir. Il m'arrive alors parfois de rêver qu'un même élan d'enthousiasme permette de soutenir des projets novateurs pour notre ville et qui seuls pourront en assurer le développement, même si parfois cela peut sembler audacieux ou effrayant. Le rôle de notre Conseil de Ville n'est-il pas aussi de préparer cette ville que nous aimons pour les générations futures et de faire preuve d'ambition ? Aujourd'hui, et c'est peut-être un signe des temps, à chaque projet, on hésite, on recule, on légifère, on "référendume". Or notre rôle n'est-il pas plutôt d'essayer de voir plus loin, de dépasser nos craintes et d'imaginer les formes nouvelles d'une société que nous appelons de nos vœux ? Il ne s'agit pas bien sûr de vouloir faire n'importe quoi, n'importe comment, au risque de se couper des citoyens mais plutôt d'expliquer et d'expliquer encore pour finalement convaincre et créer ou entretenir la confiance. Cette confiance dont nous avons tous tellement besoin, si facile à perdre mais si dure à gagner. Aujourd'hui, des projets, il n'en manque pas : place de la Gare, les crèches, le Musée Rosinski, le logement, l'aménagement du territoire, le CREA et bien d'autres encore. Et s'il m'était permis de faire un souhait, ce serait celui que Delémont poursuive sa diversification économique sur un long terme. C'est pourquoi on a autant de raisons de se battre, autant de raisons de travailler ensemble, car c'est à force de travail et d'acharnement qu'on voit nos projets devenir réalité. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier également sincèrement tous les collaborateurs de la Ville, car c'est avant tout grâce à eux et à leur travail quotidien que Delémont est une ville agréable à vivre et, à mes yeux, sera toujours la première dans mon cœur. Voilà Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre attention, de votre soutien et vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année. Merci beaucoup.

1^{ère} vice-présidence

M. Grégoire Monin, PS, propose la candidature de M. Jude Schindelholz au poste de 1^{ère} vice-président du Conseil de Ville 2016.

DECISION : M. Jude Schindelholz est élu 1^{er} vice-président du Conseil de Ville 2016, à l'unanimité, par 38 voix.

2^e vice-présidence

M. Didier Schaller, PDC-JDC, propose la candidature de M. Olivier Montavon au poste de 2^e vice-présidence du Conseil de Ville 2016.

DECISION : M. Olivier Montavon est élu 2^e vice-président du Conseil de Ville 2016, à l'unanimité, par 38 voix.

Scrutateur 1

M. Julien Crevoisier, PLR, propose la candidature de M. Christophe Günter au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2016.

DECISION : M. Christophe Günter est élu au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2016, à l'unanimité, par 38 voix.

Scrutateur 2

M. André Parrat, CS•POP•Verts, propose la candidature de Mme Marie-Claire Grimm au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2016.

DECISION : Mme Marie-Claire Grimm est élue au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2016, par 36 voix.

Discours de Mme Jeanne Beuret, présidente : à l'issue de cette année 2015, il me revient de transmettre les remerciements à chacun de vous. Je vous remercie déjà toutes et tous pour cette année. Je voulais vous faire part des choses que j'avais particulièrement appréciées, notamment travailler avec les membres du Bureau. L'ambiance était agréable ; j'ai trouvé que nous avons fait du bon travail, efficace, et que notre collaboration était très bonne. Merci à vous tous. Je tiens à remercier et à féliciter surtout Renaud Ludwig pour sa brillante élection ce soir. Je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle aventure. Je tiens à saluer le professionnalisme, le dynamisme et la disponibilité de Mmes Edith Cuttat Gyger et Nadia Maggay. Sans elles, cette année aurait été vraiment plus difficile pour moi, alors vraiment merci. Il y a le groupe CS•POP•Verts, avec lequel je trouve que nous faisons de l'excellent travail. Je suis vraiment contente de compter sur votre soutien et je me réjouis aussi de me retrouver parmi vous, là au fond, l'année prochaine. Je félicite Marie-Claire Grimm pour son élection de ce soir. J'espère que cette expérience au sein du Bureau va lui plaire. Nous avons proposé une femme ce soir et je suis contente qu'elle soit élue parce que je regrette qu'il y ait si peu de femmes sur cette tribune. Alors oui il y a Madame Cuttat Gyger évidemment mais je trouve que c'est vraiment important que tous les groupes politiques fassent les efforts nécessaires pour motiver, et je sais que ça se fait, mais on doit faire mieux, parce que si on veut que le politique et la politique continuent et soient à l'image de nos ambitions, il faut que nous représentions la population. Et si dans la population, il y a 50 % de femmes, il faudrait qu'ici, sur ces places, il y ait 50 % de femmes et ce n'est pas le cas. Il faudrait vraiment que nous fassions tous l'effort nécessaire pour qu'à tous les niveaux, il y ait autant d'hommes que de femmes qui représentent la population. Je vous félicite, vous tous, conseillères et conseillers, pour votre travail, votre sens de la collaboration, votre envie de vous engager pour la collectivité, pour la communauté, pour cette ville de Delémont. Je trouve que c'est vraiment un très bel engagement que vous avez et vous le faites très bien. Par rapport à cela, je vous propose qu'on se félicite, chacune et chacun, et qu'on s'applaudisse pour notre travail respectif. Bravo à toutes et à tous. Les journalistes aussi vous pouvez aussi vous applaudir, vous faites aussi du très bon travail, même si vous êtes payés, vous, pour le faire. Avant de clore ces remerciements et ces félicitations, je vous souhaite à chacune et à chacun des belles fêtes de fin d'année et j'espère que le souper au Phenix sera à la hauteur de notre faim et que nous allons nous retrouver en forme pour les séances de 2016. Merci.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, au nom de son groupe, remercie Mme Beuret pour son engagement durant son année de présidence.

M. Renaud Ludwig, PCSI, au nom du Bureau, remercie également Mme Beuret pour son travail à la tête du Législatif et lui remet un présent. Il félicite les autres membres du Bureau pour leur élection, en particulier Mme Marie-Claire Grimm qui accède au poste de scrutatrice.

12. DIVERS

Mme Jeanne Beuret, présidente, la parole n'étant pas demandée, clôt la séance en indiquant que la prochaine rencontre du Législatif aura lieu le 25 janvier 2016 et souhaite à l'assemblée de joyeuses fêtes de fin d'année.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.11/15** - "Sous les pavés, des innovations... ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.17/15** - "Coulée verte et mobilité douce : du Centre-ville à la Vieille Ville en passant par le CREA", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer

La séance est levée à 20 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay

Delémont, le 11 janvier 2016